



# PASS'VACANCES

Si vous êtes éligible à la subvention, la Ville de Saint-André vous verse pour les vacances de vos enfants : **2 € / jour / enfant.**

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Être non-imposable

L'âge de vos enfants

La durée du séjour

Le lieu de villégiature



l'impôt sur le revenu net avant correction/imputation doit être à 0



moins de 18 ans



minimum 5 jours maximum 30 jours



+ de 50 km du domicile

## JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

- le formulaire dûment complété et l'attestation tamponnée,
- une facture détaillée sur laquelle figurent les noms de vos enfants,
- la copie du livret de famille,
- l'avis de non-imposition 2023, sur le revenu 2022,
- un RIB / RIP, pour effectuer le règlement par virement sur votre compte.

## DATE LIMITE DE DÉPÔT :

⇒ 2 octobre 2023

Pour être pris en compte, le dossier devra impérativement être :

- complet (formulaire et justificatifs)
- déposé à la Direction des Services à la Population aux heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15).

Cadre réservé aux services municipaux

Date de réception : \_\_\_ / \_\_\_ / 2023

N° de dossier : \_\_\_\_\_

# FORMULAIRE PASS'VACANCES

## RENSEIGNEMENTS :

Je, soussigné(e)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

59350 SAINT-ANDRÉ

Tél : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

sollicite l'attribution de la subvention pour les vacances de mes enfants :

NOM	Prénom	Date de naissance

à titre de participation pour les frais de séjour du \_\_\_ / \_\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ 2023

Fait à Saint-André, le \_\_\_ / \_\_\_ 2023

Signature :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.

## ATTESTATION :

La structure d'accueil ou à défaut la mairie de la commune d'accueil atteste par l'apposition de son cachet, la présence des enfants cités ci-dessus, aux dates mentionnées.

Nom de la structure \_\_\_\_\_

n° d'agrément : \_\_\_\_\_

Nom de la ville de villégiature : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 2023

cachet de la structure / mairie d'accueil